



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la **Commune de BARISIS-AUX-BOIS**, du **27 Octobre 2025 au 29 Novembre 2025** inclus, soit **pendant 30 jours** consécutifs.

Madame Denise Lecocq a été désignée commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif d'Amiens et **Madame Caroline Bergot** a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête en la mairie de **BARISIS-AUX-BOIS** pendant la durée de l'enquête, **du Lundi 27 Octobre 2025 au Samedi 29 Novembre 2025** inclus :

- **du Lundi au Vendredi de 8 heures à 12 heures.**
- **à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la **mairie de BARISIS-AUX-BOIS (02700) Place du Général de Gaulle**.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de **BARISIS-AUX-BOIS** dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://barisisauxbois.fr>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à barisis.revision.plu@gmail.com. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la **mairie de BARISIS-AUX-BOIS** pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le Lundi 27 Octobre 2025 de 15 heures à 18 heures,**
- **le Mercredi 12 Novembre 2025 de 9 heures à 12 heures,**
- **le Samedi 29 Novembre 2025 de 9 heures à 12 heures,**

Un mois après la clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la **mairie de BARISIS-AUX-BOIS** et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <https://barisisauxbois.fr>

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de **Monsieur Guy PERNAUT, Maire**.



Le Maire,
Guy PERNAUT